

Affaire n° 3

DEMANDE augmentation loyer immeuble servant d'Ecole au BRULÉ

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Février 1956

Mesdames,

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre que m'a adressée Mademoiselle S. CARRERE au nom de la Succession Raphaël CARRERE.

Saint-Denis, le 29 Novembre 1955

Mademoiselle Stella CARRERE
26, rue de Paris, 26
SAINT-DENIS

à Monsieur le MAIRE de la
COMMUNE de SAINT-DENIS
SAINT-DENIS

Monsieur,

Pour faire suite à l'entretien que nous avons eu en fin de la semaine dernière j'ai l'avantage de vous confirmer ci-après la demande que je vous avais faite de bien vouloir porter de 5.000 à 10.000 francs par mois, et ce à compter du 1er Décembre 1955 le loyer de l'immeuble avec ses dépendances occupé au Brulé par notre municipalité à usage d'école et de logement à l'institutrice et appartenant à la Succession Raphaël CARRERE.

Certaine que vous et votre Conseil Municipal comprendrait le bien fondé de la présente et que vous n'hésitez pas à me donner satisfaction je vous prie d'agréer, Monsieur le MAIRE, avec mes remerciements l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Succession Raphaël CARRERE
Signé: S. CARRERE.

Le Service des Domaines consulté a fixé la nouvelle valeur locative de l'immeuble à 7.500 francs par mois.

La dépense supplémentaire sera inscrite au budget additionnel prochain./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à la demande d'augmentation du loyer de l'immeuble servant d'école au Brulé et ce à compter du 1er Janvier 1956./.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
St Denis le 27 juillet 1956
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
A. COMI F. A. BOURGAIN

Approuvé
St Denis le 30 juillet
P. le Préfet et par
le Secrétaire Général
Signé: R. Pétit